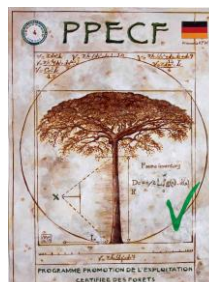


PROGRAMME « PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS »

Formulaire de demande de Co-financement
A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	ATIBT
Nom du contact	Benoit JOBBÉ-DUVAL
Adresse	45 bis avenue de la Belle Gabrielle – 94736 Nogent-sur-Marne
Téléphone	+33 (0)1 43 94 72 67
Fax :	+33 (0)1 43 94 72 09
E-mail :	Benoit JOBBE-DUVAL < benoit.jobbeduval@atibt.org >

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

DRYADES – ANALYSE CYCLE DE VIE des bois tropicaux africains certifiés

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Association loi 1901

4. EMLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	du 01 /09 /2020	au 01/09/2021
Durée	1 an		
Budget estimé	207.900 € (dont 35 000 € co-financés par le secteur privé)		
Financement demandé	172 900 €		

6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

L'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) a pour vocation d'être au service de la filière des bois tropicaux, de la forêt jusqu'au consommateur final. Son engagement environnemental est au cœur de ses missions. La commission marketing de l'ATIBT a pour objectif d'orienter ses actions vers le développement d'une filière responsable et durable de « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciale de produits certifiés.

Cependant, comment valoriser commercialement les produits africains certifiés dans le secteur de la construction sans connaître la performance environnementale de ces produits ? Autrement dit, comment rendre les produits bois africains certifiés concurrentiels sur le marché de la construction ?

Depuis le 1er janvier 2014 en France, dès lors qu'une communication à caractère environnemental accompagne la commercialisation d'un produit destiné au secteur du bâtiment, le fabricant est tenu de délivrer **une déclaration environnementale produit** (DEP ou EPD en anglais) fournissant le profil environnemental complet du produit basé principalement, sur **l'analyse de son cycle de vie**. **Ce dispositif s'appuie sur une méthode consensuelle européenne d'évaluation environnementale produit**. Il assure ainsi une concurrence saine entre les matériaux et les professionnels qui les promeuvent. Il offre également au client une information environnementale objective et vérifiée, information qui pourra également être appréciée par les maîtres d'ouvrage dans leurs appels d'offres, pour la construction ou la rénovation de bâtiments à travers une grille d'évaluation globale de la performance environnementale du bâtiment où les matériaux utilisés ont une grande incidence.

Ainsi, **la future réglementation environnementale (RE) 2020**, dont la publication est prévue pour l'été 2021, prévoit d'utiliser les données des **fiches de déclarations environnementales et sanitaire (FDES)** pour calculer l'impact environnemental des nouveaux bâtiments pendant tout leur cycle de vie. De même, **à l'échelle européenne**, dans le cadre du renforcement du Règlement des Produits de Construction (RPC), la Commission Européenne a rédigé un projet d'acte délégué pour rendre obligatoire les **déclarations environnementales** dans le cadre du marquage CE des produits de construction.

Face à ces réglementations, l'ATIBT et ses partenaires (LCB, Centrum Hout ou d'autres fédérations potentiellement bénéficiaires du projet) souhaitent mettre en œuvre le projet « **Dryades** » dont l'objectif est de valoriser les produits bois tropicaux dans le secteur de la construction en fournissant pour une gamme de produits certifiés dans le bassin du Congo, des Analyse Cycle de Vie (ACV) des pré-produits, des Déclarations environnementales Produits (DEP ou EPD en anglais) et Fiches de Déclaration Environnementale Produits (FDES). Pour rappel, Les produits qui n'auront pas de FDES (Fiche de Déclaration Environnemental et Sanitaire) se verront attribuer des données environnementales par défaut pénalisantes (multiplication par un facteur 3 à 10).

Pré-produits et produits visés par le projet DRYADES :

- **Pré-produits en bois du Bassin Congo concernés par les ACV collectives** : grumes, sciages non séchés avec des sous-familles selon les sections, sciages séchés, bois hydrauliques et traverses, profilés (lames de terrasse, lambourdes, lambris, moulures), carrelats lamellés collés, placages, contre-plaqués
- **Produits de construction en bois du Bassin du Congo concernés par les FDES et DEP collectives** : revêtements extérieurs (platelages, bardages lames, bardages contre-plaqués), revêtements intérieurs (planchers massifs et plinthes).

Ainsi, 6 FDES et 6 EPD collectives doivent être envisagées.

Le périmètre géographique de ce projet pour les pays producteurs est l'ensemble du Bassin du Congo, tandis que pour les pays consommateurs un focus sera fait sur la France, la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas. Un état de l'art permettra d'ajuster la zone géographique visée en fonction des enjeux. La priorité sera accordée aux pays ne disposant pas de données et/ou l'enjeu économique y est élevé pour commercialiser des produits bois. **L'état de l'art a d'ores et déjà débuté grâce au soutien de LCB, les résultats seront rendus**

par le bureau d'étude ESTEANA courant octobre. A noter qu'aux Pays-Bas, Centrum Hout a constitué une base de données des ACV de produits en bois tropical, le bureau d'étude sélectionné prendra contact avec la fédération néerlandaise afin de converger vers une approche complémentaire et européenne. Les échanges avec le fédération néerlandaise sont déjà engagés.

S'agissant de la sélection d'un bureau d'études, l'ingénieur bois, Patrick Martin (Directeur technique de l'ATIBT) avait sélectionné un bureau d'étude (bureau ESTEANA) reconnu et garant d'une impartialité dans le traitement des données. En effet, les enjeux économiques sont tels, qu'il est primordial de s'assurer de la neutralité de l'expertise sollicitée.

Ainsi, un devis a été établi par ESTEANA (cf. appendice 1). Pour rendre opposables les futures FDES et EPD, il faut ajouter un budget annexe pour la vérification et l'enregistrement des FDES et DEP par un organisme vérificateur indépendant à hauteur de 27 000 €.

Cette demande de financement est établie pour une durée d'un an.

Budget estimé :

Budget détaillé en annexe 2.

Dryades - Chiffrage								financement		DEMANDE PPECF
Poste	Nb item	Nb pers	Qté	Unité	Tarif HT	Total HT	détail	Fédérations	entreprises	
							activité			
événementiel						5000		5 000	0	5 000
Étude bibliographique ACV des bois tropicaux	1	1	4,5	jours	650	3000	Bureau d'étude	3 000	0	0
ACV des sciages et pré-produits*						88900		0	12 000	76 900
FDES des produits**						42000		0	0	42 000
Traduction en anglais des FDES (deviennent des EPD)	6	1	6	unité	1000	6000	Bureau d'étude	0	0	6000
Analyses, recommandations et valorisations						18000		2000	0	16000
Vérification et enregistrement sur les éco-plateformes des FDES et EPD						27000		0	13 000	14 000
TOTAL GENERAL						189900		10 000	25 000	154 900

Financement demandé :

Le secteur privé s'étant engagé a contribué au projet à hauteur de 35 000 €, la demande de financement auprès du PPECF s'élève à 172.900 €.

IPARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Pour donner suite aux évolutions réglementaires française et européenne, l'ATIBT souhaite produire des données de déclarations environnementales collectives qui seront utiles à l'ensemble de la filière bois tropical certifié du Bassin du Congo. L'intérêt est bien de mutualiser les coûts en pensant filière et non pas de multiplier des déclarations environnementales individuelles qui pourraient être une lourde charge pour les entreprises. Le Projet DRYADES s'inscrit dans une demande du secteur privé qui souhaite rendre leurs produits bois africains certifiés concurrentiels sur le marché de la construction. Le projet aura pour but de construire une réelle stratégie filière vis-à-vis de la thématique des déclarations environnementales.

Cette intervention est d'autant plus prioritaire compte tenu du manque actuel de déclarations environnementales pour les produits bois tropical certifiés sur les bases de données officielles, telle que INIES pour la France. Cette carence, si elle n'est pas rapidement comblée pourrait avoir des effets très dommageables sur la filière bois tropical sur les marchés européens.

Consciente de cette carence, la filière bois tropical veut pouvoir produire des ACV et des EPD sur les pré-produits et produits en bois africain.

Ainsi, un article publié en Septembre 2020 sur le site internet de [STTC](#), atteste d'un large intérêt pour le projet DRYADES et fait montre d'un travail collaboratif avec la fédération Centrum Hout (cf. annexe VI). De même, comme l'atteste, un courriel de septembre 2020 (cf.annexe V), l'ITTO soutient l'ATIBT en dévoilant son intérêt pour le projet. L'ITTO a d'ores et déjà envoyé des études sur les ACV de produits en bois tropical :

- ACV-DEP pour les produits du bois d'acajou tropical africain (khaya)» (cf. annexe V);
- ACV-DEP pour les contreplaqués tropicaux en Malaisie et en Indonésie (cf. annexe V) ;
- ACV DEP pour les lames de terrasse en Ipe et Cumaru produites au Brésil (cf. annexe V).

Plusieurs lettres de soutien ont été écrites par le secteur privé : IFO Interholco, CEB Precious Wood, CIB Olam, Pallisco, LCB, ATIBT. Ces lettres de soutien sont attachées au dossier.

Enfin, lors de la commission marketing de janvier dernier de l'ATIBT, le projet DRYADES avait été décrit comme étant un projet prioritaire pour la filière (cf. annexe VIII).

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

De nombreuses dispositions réglementaires sont prises pour enrayer le processus du réchauffement climatique et plus particulièrement sur les produits de la construction. En effet, en France le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie (46%) et le deuxième émetteur de gaz à effet de serre (25%, après le secteur du transport qui représente 28%). Cette préoccupation s'étend à l'Europe.

La communication des données environnementales sur les produits à base de bois est désormais un impératif. Plusieurs normes décrivent la méthodologie permettant l'établissement des déclarations environnementales. **D'autre part, l'absence de déclaration environnementale conduira à une sévère pénalisation de ces produits et donc des bois tropicaux africains certifiés dans la construction. Dans le contexte du chantier des JO PARIS 2024 cela pourrait avoir de lourdes conséquences.**

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

L'ATIBT propose par cette DNO, de promouvoir le projet « **Dryades** » dont l'objectif de rendre concurrentiels les produits bois tropicaux dans le secteur de la construction en fournissant pour une gamme de produits certifiés dans le bassin du Congo des données collectives concernant : l'Analyse Cycle de Vie (ACV) des pré-produit, des Déclarations environnementales Produit (DEP) et Fiches de Déclaration Environnementale Produits (FDES).

- **Pré-produits en bois du Bassin Congo concernés par les ACV** : grumes, sciages non séchés avec des sous-familles selon les sections, sciages séchés, bois hydrauliques et traverses, profilés (lames de terrasse, lambourdes, lambris, moulures), carrelets lamellés collés, placages, contre-plaqués
- **Produits de construction en bois du Bassin du Congo concernés par les FDES et EPD**: revêtements extérieurs (platelages, bardages lames, bardages contre-plaqués), revêtements intérieurs (planchers massifs et plinthes). D'où un nombre de 6 FDES collectives envisagées

L'ambition du projet DRYADES est donc de se doter d'une réelle stratégie de positionnement des bois tropicaux certifiés sur le marché de la construction :

- Une étude bibliographique comparative des ACV des bois des différents bassins tropicaux aura pour objet de nourrir une démarche commune afin d'augmenter la visibilité des produits en bois tropical et de positionner solidement les produits bois africains certifiés sur le marché de la construction européen. Grâce au soutien de LCB, ce travail est actuellement en cours, le bureau d'étude ESTEANA rendra un rapport courant du mois d'octobre 20.
- Une étude comparative des résultats existants des produits de construction (dont l'ensemble des produits bois de toutes provenances) permettra d'installer une véritable stratégie vis-à-vis de la thématique des déclarations environnementales des produits bois tropicaux africains certifiés. Une phase d'analyse et recommandations du Bureau d'Etude ESTEANA sera consacrée à cette fin.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires directs :

- Les gestionnaires forestiers certifiés SFM (certification FSC ou PEFC/PAFC) et les fabricants de pré-produits et de produits en bois tropical qui auront un accès privilégié aux résultats de l'études et possibilité d'obtenir des recommandations pour guider la stratégie de déclaration environnementale de leurs produits

Les bénéficiaires indirects :

- les gestionnaires forestiers certifiés du Bassin du Congo
- les importateurs de bois tropicaux
- les négoce et distributeurs
- les concepteurs

Les parties prenantes

Le maître d'œuvre : le PPECF

Le maître d'œuvre délégué : ATIBT

Le maître d'ouvrage : COMIFAC / KFW

L'expertise filière :

- L'AMO (BE ESTEANA)
- Les gestionnaires certifiés membres de l'ATIBT, participant à la collecte des données ;
- Les techniciens de l'ATIBT ;
- Les représentants des organisations professionnelles ;

L'expertise gestion de projet :

- Benoit JOBBÉ-DUVAL - Directeur Général de l'ATIBT pour la gestion de la marque, le lien avec les partenaires, la participation aux manifestations ;
- Alessandra Negri, chef de projet (LCB-ATIBT)

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Le Projet DRYADES en orientant son action sur les produits bois tropicaux éco-certifiés prend ses racines dans une démarche de promotion de l'écocertification. L'objectif est bien d'ériger sur le marché de la construction les produits bois tropicaux qui sont éco-certifiés. Les analyses cycle de vie et les déclarations environnementales pourront mettre en exergue, les avantages écologiques des démarches de certification.

Le projet DRYADES s'appuie sur les données collectées grâce aux entreprises forestières certifiées SFM. L'enjeu est aussi, par le principe d'émulation, de mener une démarche de sensibilisation auprès de l'ensemble des gestionnaires forestiers afin qu'ils s'engagent vers les certificats de légalité, puis l'écocertification.

De plus, l'ATIBT souhaite de mettre à disposition de ses membres, un logiciel de calcul (sous Excel) et la formation à son utilisation, afin d'installer au cœur même des entreprises certifiées du bassin du Congo, un pilotage de l'exploitation à faible valeurs d'impacts environnemental, pouvant améliorer d'année en années, les valeurs T0 des FDES ou EDP (cf. annexe IX).

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC ? (200 mots maximum)

Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières

Il est indispensable d'apporter aux gestionnaires forestiers qui s'engagent dans l'écocertification des bénéfices en termes d'image et de débouchés commerciaux.

Le financement par les bailleurs de la démarche de certification est nécessaire, mais il convient d'apporter simultanément de la visibilité aux produits certifiés et de les rendre concurrentiels sur le marché de la construction.

Les entreprises doivent savoir ce qu'attendent les concepteurs et avoir la possibilité de mettre en avant les produits bois tropicaux certifiés sur le marché.

En cela, le projet DRYADES permet de communiquer sur les performances environnementales des produits bois africains certifiés.

Cette démarche s'appuie sur l'engagement des entreprises certifiées qui contribuent activement, depuis l'origine, à sa mise en œuvre.

13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)

Indiquer les mesures d'atténuation des risques.

Les avantages du matériau bois certifié :

- les arbres consomment du CO₂ de l'air pour fabriquer du bois, le **matériau bois stocke le carbone** et présente donc un bilan de production de CO₂ négatif
- le bois consomme peu d'énergie pour sa transformation
- compte tenu de sa faible densité, le bois nécessite relativement peu d'énergie pour son transport. Ce paramètre nécessite une maîtrise des distances parcourues et des moyens de transports utilisés (pour le transport d'une tonne, un camion consomme 10 fois plus d'énergie qu'un bateau pour la même distance parcourue)
- un bois tropical naturellement durable ne nécessite pas de produits chimiques qui eux-mêmes ont une empreinte carbone significative
- le bois consomme peu d'énergie pour la déconstruction et est plus facilement recyclable (il peut toujours produire de l'énergie en fin de vie)

Les fiches de déclaration environnementale des produits permettront de mettre en valeur tous ces avantages dans l'analyse cycle de vie du produit. L'hypothèse de base est la suivante : la gestion durable des forêts permet d'augmenter la performance environnementale des produits bois. En effet, plusieurs études convergent vers une réduction de 40 % d'émissions de carbone si les techniques d'exploitations à faible impact sont suivies (largeur et longueur du tracé routier, remontée des DME, etc.).

Cependant, pour limiter le risque d'erreurs dans les déclarations environnementales ou des informations trop généralistes sur les produits bois sans prendre en compte les bienfaits d'une gestion forestière durable, les entreprises forestières certifiées partenaires fourniront des données d'entrée et suivront le déroulé de l'étude.

De plus les ACV des pré-produits et des FDES et EPD produites lors du projet DRYADES seront vérifiées par des organismes vérificateurs indépendants.